

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 24/10/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MELUN**

43 rue du Général de Gaulle
Case postale 8630
77008 Melun Cedex
Téléphone : 01.60.56.66.30
Télécopie : 01.60.56.66.10

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 17 h 00



E19000162 / 77

M. le Maire
Commune d'Annet-sur-Marne
Hôtel de Ville
38, rue Paul Valentin
B.P n° 3
77410 ANNET-SUR-MARNE

Dossier n° : E19000162 / 77
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Annet-sur-Marne

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Marcel LINET, demeurant 11 bis rue des Deux Soeurs, NOISY-LE-GRAND (93160) (tel : 01 43 04 09 51 ; portable : 06 11 26 59 74) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU 24/10/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

N° E19000162 /77

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 14/10/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune d'Annet-sur-Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Annet-sur-Marne.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019.

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2017, par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Monsieur Maurice DECLERCQ, premier vice-président du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

ARTICLE 1 : Monsieur Marcel LINET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune d'Annet-sur-Marne et à Monsieur Marcel LINET.

Fait à Melun, le 24/10/2019.

Le premier vice-président,


M. DECLERCQ